

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET GENERAL

BUDGET LOTISSEMENT

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>

Sommaire

1-Cadre général du compte administratif de la commune d'Almayrac

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales dépenses et recettes de la section

2-3-La fiscalité

2-4- Les dotations de l'Etat

2-5- Autres dotations

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Lotissement

5- Présentation agrégée budget principal et budget Lotissement

6- Principaux ratios

7- Effectifs de la collectivités

8- Les élus

1--Cadre général du compte administratif de la commune d'Almayrac

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2020. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, cela permet à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont égales à 195 228.85 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

• Atténuation de charges <i>(remboursement frais personnel)</i>	4 511.92 €
• Produits de services <i>(redevance occupation domaine public, charges sur locations)</i>	4 032.94 €
• Impôts et taxes <i>(Taxes foncières et habitation, dotation compensation Communauté de Communes)</i>	77 047.21 €
• Dotations <i>(dotations Etat)</i>	89 818.93 €
• Locations <i>(logements locatifs)</i>	18 030.24 €
• Produits financiers et exceptionnels <i>(Remboursement trop versé assurances, ventes, sinistres)</i>	1 787,61 €

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont égales à 147 142.99 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

• Charges générales <i>(assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)</i>	37 412.48 €
• Charges de personnel <i>(salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)</i>	52 825.48 €
• Atténuations de produits <i>(Participation CCCS)</i>	8 373.83 €
• Autres charges <i>(indemnités et cotisations élus, contribution autres organismes (Sivom, transports scolaires, etc.), subventions aux associations)</i>	48 531.20 €

NOTA : Excédent reporté : 248 575.08 €
(résultat excédentaire 2019 repris en fonctionnement)

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2020		Recettes 2020	
Charges à caractère général	37 412.48	Atténuation de charges	4 511.92
Charges de personnel	52 825.48	Produits des services	4 032.94
Atténuations produits	8 373.83	Impôts et taxes	77 047.21
Autres charges	48 531.20	Dotations	89 818.93
		Autres produits	18 030.24
		Produits financiers	1.05
		Produits exceptionnels	1 786.56
		Excédent 2019 reporté	248 575.08
Total	147 142.99	Total	443 803.93
	Excédent		296 660.94

2-3 La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020, pour un produit égal à 27 389 €, sont

- Taxe d'habitation 9.95%
- Taxe foncière sur le bâti 7.54 %
- Taxe foncière sur le non bâti 78.89 %

La commune a perçu en 2020 et ce pour la dernière année le produit de la taxe d'habitation.

2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 166 593.66 €.

2-5 Autres dotations

SO

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours.

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Programme	Dépenses 2020	Dépenses restant à réaliser	Recettes 2020	Recettes restant à percevoir
<i>Report N-1 (pour mémoire)</i>	86 966.41		20 220.00	
Excédent fonctionnement reporté			48 805.50	
Capital Emprunts	0.00			
FCTVA			22 628.82	
Taxe aménagement			1 846.88	
Cautions s/loyers			0.00	
Emprunts travaux engagés			0.00	
Opérations financières	0.00		73 281.20	
Opérations d'ordre	38 172.20		38 172.20	
<i>Opérations d'ordre</i>				
Réfection bâtiments locatifs – op.35	0.00	7 137.00	0.00	0.00
Logiciel informatique – op.40	2 883.00	0.00	0.00	0.00
Aménagement pl. publique – op.46	6 622.55	2 438.70	2 017.64	0.00
Trav. Rénov énergétique mairie-op.54	24 093.06	1 906.94		8 000.00
Solde participation trav.voirie 2018	2 035.01			
Travaux voirie FAVIL 2019-op.55	2 086.75	0.00	0.00	0.00
Signalisation – op.56	0.00	2 531.46	0.00	720.00
Travaux voirie FAVIL 2020 – opération 57	15 000.00	2 200.00	0.00	0.00
Mise aux normes salle des fêtes-op.58	8 128.38	0.00	1 307.60	0.00
Réaménagement accueil mairie-op.59	0.00	32 000.00	0.00	17 700.00
Réamgt office salle des fêtes-op.60	0.00	26 436.88	0.00	10 000.00
Eclairage public 2020 – op.61	1 910.74	0.00	0.00	0.00
Opérations d'équipement	62 759.49	74 650.98	3 325.24	36 420.00
Total général	100 931.69		114 778.64	
Excédent d'investissement	-	13 846.95		-

3-3- Etat de la dette

NEANT

4- Budget annexe LOTISSEMENT

Le budget du LOTISSEMENT se résume comme suit :

Dépenses 2020		Recettes 2020	
		Excédent 2019 reporté	46 671.27
Total	0.00	Total	46 671.27
	Excédent		46 671.27

5-Présentation agrégée budget principal et budget LOTISSEMENT

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	189 847.46	100 931.69	74 650.98
Recettes	189 847.46	114 778.64	36 420.00
Fonctionnement			
Dépenses	436 791.08	147 142.99	/
Recettes	436 791.08	195 228.85	/
Total Général			
Dépenses	626 638.54	248 074.68	74 650.98
Total Général			
Recettes	626 638.54	310 007.49	36 420.00

Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1

6-Principaux Ratios – population légale INSEE en vigueur au 01/01/2021 : 289

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	509.15 €
Produit des impositions directes / population	
Recettes réelles de fonctionnement / population	675.53 €
Encours de dette / population	0 €
DGF / population	143.35 €
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	35.90 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	0 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	32.15 %
Encours de la dette/recettes réelles fonctionnement	0 %

7-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend 2 agents à temps non-complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur principal titulaire à temps-non- complet (18h00/semaine) chargé du secrétariat de mairie

Personnel technique

- 1 adjoint technique contractuel (20h00/ semaine)

Les domaines d'intervention de cet agent sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, du cimetière, etc...

8- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé de 11 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.